


Commune de Padiès

Commune de Faussergues



Echelle : 1/7000



Commune de Saint-Julien-Gaulène

Commune de Saint-Michel-Labadié

Commune de Saint-Cirgue



**PLU**  
PLAN LOCAL D'URBANISME

DEPARTEMENT DU TARN

VALENCE D'ALBIGEOIS

**5 – REGLEMENT**

**5.2 – PIÈCES GRAPHIQUES**

(Avec prise en compte de la révision allégée n°1)

**Légende :**

- Emplacement réservé
- Secteurs définis au titre de l'article L. 123-1-16° du code de l'urbanisme :  
- En cas de réalisation d'un programme de logements, 10% de ce programme doit être affecté à du logement locatif conventionné bénéficiant d'un financement aidé par l'Etat avec la validité des types de financements (PLAI, PLUS, PLS).
- Zonage du P.P.R.I du Tarn Amont
- Bâtiment remarquable à préserver au titre de l'article L. 123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant changer de destination

**Zonage :**

- A : Zone agricole
- AI : STECAL
- AI1X : Zone agricole à dominante d'activités, extensions mesures possibles
- AU : Zone à urbaniser (court terme)
- AU0 : Zone à urbaniser (long terme)
- AUe : Zone à urbaniser (court terme) à usage d'équipement
- ALX : Zone à urbaniser (court terme) à usage d'activités artisanales
- N : Zone naturelle - Inconstructible
- NL : Zone naturelle à dominante de loisirs
- NL1 : Zone naturelle à dominante de loisirs - Construction légères de loisirs autorisées
- U1 : Centre bourg
- U2 : Faubourgs - Secteurs pavillonnaires
- U2a : Faubourgs - Secteur pavillonnaire non raccordés à l'assainissement collectif
- UE : Secteur à usage d'équipements
- UX : Secteur à usage d'activités
- UXa : Secteur accueillant une décharge de déchets inertes

**MODIFICATION N°1**

Enquête Publique

Approuvée



EMPLACEMENTS RESERVES AUX VOIES ET OUVRAGES PUBLICS		
N°	Désignation	Bénéficiaire
<b>1- Emplacements réservés à des ouvrages publics</b>		
1	Extension du cimetière	Commune
<b>2- Emplacements réservés à des voiries</b>		
2	Elargissement et aménagement du chemin de Ginestous	Commune
3	Elargissement de la rue de la Peyrade Basse	Commune
4	Elargissement de la rue de la Peyrade Basse	Commune
5	Aménagement d'un chemin piéton entre les Pradelles et la RD 903	Commune
6	Création d'un trottoir	Commune